



Communiqué de presse
3 juin 2020

Annulation de la tournée estivale de fleurissement



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Présent depuis 60 ans, le Label « Villes et Villages Fleuris » rassemble aujourd'hui 5 000 communes sur tout le territoire français. Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

Actuellement, **351 communes alsaciennes sont labellisées** : 23 communes 4 fleurs, 91 communes 3 fleurs, 126 communes 2 fleurs et 111 communes 1 fleur. Le concours de fleurissement a également permis de valoriser plus de 350 particuliers alsaciens qui soignent leurs habitation et environnement quotidien, permettant de contribuer à l'attractivité de leur commune.

Aujourd'hui et pour l'année 2020, compte tenu du contexte sanitaire actuel et de la priorité donnée à la santé de chacun, les présidents des jurys départementaux de fleurissement, Pierre BIHL dans le Haut-Rhin et Vincent DEBES dans le Bas-Rhin, ont décidé, en accord avec Marie-Reine FISCHER, Présidente du jury régional, d'annuler la campagne de fleurissement des communes 2020.

Il s'agit d'une première puisque depuis le début de l'organisation des concours de fleurissement, domaine dans lequel l'Alsace était pionnière en France, il ne s'est jamais passé une année sans tournée estivale, ni attribution des fleurs !

C'est donc avec un immense regret, et sur la base d'un sondage lancé auprès des communes alsaciennes, que la décision a été prise. En effet, le nombre de retours positifs très faible concernant les intentions de participation à la campagne de labellisation pour cet été, n'a pas permis d'imaginer une autre issue.

Cette situation s'explique pour diverses raisons. D'une part, les conditions de travail des agents, liées au Covid, n'ont pas permis d'avancer les travaux de plantation comme prévu et ont pris du retard. L'entretien des espaces vert depuis le déconfinement et les conditions météorologiques très favorables de ce printemps ont largement profité au développement de la nature et nécessite un regain de travail.

D'autre part, les nouveaux maires viennent à peine d'être élus, d'autres ne le seront que d'ici fin juin, et dans certains villages, les nouvelles équipes municipales n'ont pas encore eu le temps de s'organiser en faveur du fleurissement, mobilisées par d'autres urgences.

Aussi, pour rester présents et aux cotés des communes déjà engagées les années antérieures, les jurys alsaciens se tiennent à la disposition des élus et agents qui souhaitent recevoir des conseils ou participer à des actions de sensibilisation. Les municipalités qui l'ont déjà signalé aux animatrices fleurissement seront contactées prochainement, les autres peuvent bien sûr encore se manifester.

Parallèlement et malgré la situation tourmentée que nous traversons, il faut savoir que les villes et villages continuent de soutenir les professionnels de l'horticulture en honorant leurs commandes et en poursuivant l'embellissement de leurs espaces verts.

En ce qui concerne les particuliers, le traditionnel concours départemental est quant à lui maintenu, et sera lancé courant septembre sur la base d'envoi de photographies (5 par candidature), soit par les communes qui enverront les résultats de leur concours communal, soit par les particuliers qui pourront envoyer leurs photos directement à ADT.

Rappel des catégories existantes :

- 1ère catégorie maisons avec jardin
- 2ème catégorie maisons sans jardin
- 3ème catégorie immeubles collectifs (espaces publics et privés extérieurs) ou appartements
- 4ème catégorie hôtels, restaurants, gîtes et prestataires en accueil touristique
- 5ème catégorie fermes, corps de fermes et exploitations viticoles en activité
- 6ème catégorie immeubles industriels et commerciaux
- 7ème catégorie potagers fleuris

Alsace Destination Tourisme reste plus que jamais présent et actif aux cotés des communes, compte tenu de cette situation inédite.

Contact :

Marie-Jo SIMON : 03 88 15 45 62 – marie-jo.simon@adt.alsace

communication@adt.alsace

